

Pensions : vive polémique entre Milquet et Bacquelaine

ÉCOLE Le ministre des Pensions tente (en vain) de rassurer la ministre de l'Éducation

Il n'aura pas tardé à réagir. Jeudi, Joëlle Milquet (CDH), la ministre de la Communauté en charge de l'Éducation, écrivait au ministre fédéral des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR). Elle s'inquiète du sort réservé aux fins de carrière des enseignants et sollicitait une rencontre « urgente » avec son collègue. Elle l'a obtenue. Les ministres se verront mercredi prochain.

« Cela nous donnera l'occasion de rassurer M^{me} Milquet et, aussi, de rectifier une série de contrevérités qui circulent à propos de la pension des professeurs », signalait vendredi matin Hugues Vlemincq, le directeur de cabinet de Daniel Bacquelaine.

Quelles contrevérités ?

Pour le calcul de leur ancienneté et leur pension, les enseignants peuvent faire valoir leurs années d'études (de 2 à 5 ans selon les cas). C'est ce qu'on appelle la « bonification du diplôme ». Ce système sera supprimé (progressivement, à partir de 2015) mais uniquement pour calculer les années de carrière requises pour pouvoir solliciter une pension anticipée, dit-on chez Bacquelaine. Pour le reste, la bonification du diplôme survivra.

Le ministre des Pensions fait

observer que le montant des retraites n'est pas menacé. « *Au minimum, les enseignants toucheront les mêmes montants. Au mieux, ils toucheront plus puisque nous allongerons leur carrière.* »

Pour le reste, le cabinet Bacquelaine rappelle que des fonctionnaires bénéficient de régimes préférentiels leur permettant d'obtenir une carrière complète en ayant travaillé moins.

C'est le cas des enseignants, que l'accord de majorité se propose de ramener au régime général des fonctionnaires.

Historiquement, ces régimes préférentiels ont été accordés à certaines professions reconnues comme « lourdes ».

Le cabinet Bacquelaine souligne que ce système repose sur une vieille législation qui mérite d'être revue. Mais tout ne sera pas démantibulé. Des régimes préférentiels seront maintenus pour certaines fonctions reconnues comme « pénibles », mais le système pourrait fonctionner non plus par professions, mais par fonctions ou sous-groupes professionnels. Dans cet esprit, certaines catégories d'enseignants pourraient continuer à bénéficier de systèmes plus favorables et d'autres pas. Quelles catégories ? « *Tout cela est à dis-*

cuter, à négocier. Ce sera un travail de longue haleine. »

Apaisée, Milquet ? Du tout.

Bacquelaine dément donc toute volonté d'intervenir sur le montant de la pension des profs. Milquet se demande si le ministre a bien lu l'accord de majorité du gouvernement Michel. Qui dit que « *le régime des pensions du secteur public sera aligné sur celui du privé* » (page 34 de l'accord). Et qui prévoit un effacement progressif du système de bonification des années d'études « *pour le calcul de la pension* » (page 34).

Milquet fait aussi observer que l'accord prévoit la suppression des « tantièmes préférentiels ». De quoi s'agit-il ? Pour les enseignants, le montant de la pension est le produit d'une multiplication des années de carrière par la moyenne des traitements des dix dernières années, le tout étant divisé par 55, alors que le régime général est que le dénominateur est 60. Si Bacquelaine veut toucher aux tantièmes, c'est qu'il compte aussi revoir le montant des pensions, dit Milquet.

On notera que, dans un courrier adressé vendredi, Hilde Crevits (CD&V), la ministre flamande de l'Éducation, demande, elle aussi, à rencontrer Bacquelaine. ■

PIERRE BOUILLON